



Repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain : Déclaration présentée par le CIAS lors de la Commission du développement social

*Ce numéro de la Newsletter sur la coopération mondiale est consacré à la 54^e session de la **Commission du développement social (CDS-CSocD)**. La CDS est l'une des commissions fonctionnelles du Conseil économique et social de l'ONU, dont les activités sont destinées à la considération des options et des stratégies politiques pour faire progresser la mise en œuvre des objectifs de développement social que la communauté internationale s'est fixés. Chaque année, le CIAS participe activement au travail de la Commission, fait des déclarations politiques écrites et orales, et organise également des événements parallèles pour divers partenaires.*

Lors de son discours aux délégués de la 54^e session, Ban Ki-Moon, Secrétaire général des Nations unies, a déclaré que le travail de la Commission affectait à travers le monde 1,2 milliard de jeunes, plus de 900 millions de personnes âgées et 1 milliard de personnes handicapées. En effet, il a ajouté que la Commission avait fait la lumière sur le rôle des politiques sociales proactives dans l'établissement d'une stabilité

[suite page 2](#)

ZOOM

Déclaration du Forum de la Société civile 2016

Les droits de l'homme des personnes touchées par l'extrême pauvreté

5

8

suite de la page 1

économique et environnementale, l'augmentation « énorme » du nombre de personnes sorties de l'extrême pauvreté, l'amélioration de la sécurité alimentaire, l'avancement de l'éducation primaire universelle, la promotion de l'autonomisation des femmes et dans la réduction de la mortalité maternelle et infantile. L'inclusion à part entière des personnes handicapées était d'une importance cruciale pour garantir une protection sociale pour tous.

*Outre la déclaration écrite du CIAS ci-dessous, nous faisons également figurer le document final du **Forum annuel de la société civile**, qui précède la Commission. Les ONG participant au Forum profitent généralement de cette occasion pour explorer des méthodes et des outils plus efficaces permettant de faire avancer le développement social. Le CIAS joue un rôle déterminant dans la préparation du Forum et prend activement part à son travail.*
Le Rédacteur

L'adoption de l'ambitieux Programme de développement durable à l'horizon 2030 orienté vers l'action offre à tous les acteurs – États Membres, société civile et secteur privé – l'occasion d'unir leurs forces pour apporter de nouvelles solutions aux défis les plus



Ban Ki-Moon, Secrétaire général des Nations Unies



Le Directeur exécutif du CIAS et représentant spécial pour l'ONU à New York, Sergei Zelenev, lors de sa déclaration à la Commission

urgents à relever en matière de développement, y compris sur les questions cruciales relatives à la politique sociale. Le Conseil international de l'action sociale (CIAS), l'une des plus anciennes organisations non gouvernementales internationales qui oeuvre à la promotion de la justice sociale, de la protection sociale et du développement social depuis 1928, soutient pleinement les efforts prospectifs de la Commission du développement social visant à mettre l'accent sur les nouvelles approches de développement social et sa quête de nouvelles méthodes et de nouveaux moyens à même de faciliter les étapes de transformation nécessaire pour engager le monde dans une perspective durable.

Le nouvel espace politique créé pour le développement social avec l'adoption du Programme et la compréhension commune des principales préoccupations doivent être explorés et exploités à tous les niveaux, en tenant compte des situations régionales et nationales spécifiques et des disparités qui existent entre les pays et au sein des pays. Même si les pays optent pour des approches différentes et se dotent de moyens différents conformes à leurs priorités nationales, les nouvelles formes de risques économiques et

sociaux ainsi que la pauvreté, la vulnérabilité croissante et l'insécurité doivent être traitées de manière cohérente afin que le rêve partagé exprimé par la communauté internationale visant à « ne laisser personne de côté » ne demeure pas un vœu pieux.

Nous estimons que l'une des meilleures approches politiques pour éliminer la pauvreté, l'insécurité et l'exclusion, et pour renforcer la résilience, consisterait à mettre en place des systèmes de protection sociale ou à les renforcer. Dans ses efforts de mobilisation pour promouvoir la protection sociale et dans les projets d'assistance technique qu'il réalise au niveau des pays, en apportant son aide à la conception de systèmes nationaux de protection sociale, le CIAS conçoit les plans de protection sociale comme des investissements plutôt que comme des coûts. Nous pensons que les systèmes de protection sociale contribuent à éliminer la pauvreté, à renforcer le capital humain et la productivité, et à réduire les inégalités. Nous soutenons résolument la Recommandation 202 de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux socles nationaux de protection sociale. Aussi, de concert avec nos partenaires de la Coalition mondiale pour les socles de protection sociale, regroupant plus de 80 organisations de la société civile, nous nous employons à sensibiliser les gouvernements et la société civile, en engageant des dialogues avec eux, sur l'impact favorable des socles de protection sociale dans le monde.

La reconnaissance de la protection sociale comme un droit fondamental devient un élément important du discours international sur le développement. Dans ce contexte, nous tenons à attirer l'attention de la Commission sur le récent rapport du Rapporteur spécial sur l'extrême pauvreté et sur les droits de l'homme ([A/HRC/29/31](#)) où il déclare (paragraphe 51) : « Il est difficile d'accepter qu'un État qui ne possède pas de socle de protection sociale, qu'il soit connu ou

non connu, respecte ses obligations les plus élémentaires en ce qui concerne les droits économiques, sociaux et culturels de ses citoyens et d'autres personnes ». Nous faisons entièrement nôtre cette position du Rapporteur spécial et apprécions sa vision et ses efforts.

Dans son approche de la protection sociale, le CIAS soutient fermement l'universalisme qui, depuis les années 2000, a réintégré le programme de développement. Le penchant néolibéral dans l'élaboration des stratégies et l'ensemble des réformes guidées par le libéralisme et la logique de marché, mettant l'accent sur l'examen des ressources et la sélectivité dans l'accès à l'aide sociale et aux services sociaux, a donné naissance à de nombreux obstacles dans la gestion des plans ciblés, avec un coût plus élevé pour les services sociaux. Au niveau national, notamment dans le cas des pays à faible revenu, le ciblage n'a pas été efficace dans la lutte contre les problèmes de pauvreté endémique et d'exclusion sociale.

Il convient d'adopter une approche globale au financement de la protection sociale, avec un montage financier qui comprend des programmes contributifs et non contributifs. La protection sociale universelle implique l'octroi d'aides financières à tous ceux qui sont dans le besoin, notamment aux familles avec enfants; des avantages et une assistance aux personnes actives en cas de maternité, de handicap, d'accident de travail ou aux sans emplois, et de pensions aux personnes âgées. Cette protection peut être fournie sous forme d'assurance sociale, d'avantages sociaux financés par l'impôt, de services d'assistance sociale, de programmes de travaux publics et d'autres plans assurant une sécurité du revenu de base. Le CIAS pense que l'accès à la protection sociale, y compris la sécurité du revenu de base, et aux soins de base, doit être garanti à toute personne éligible en tenant compte des priorités et des contraintes spécifiques nationales. Dans cette perspective, des objectifs universels tels que « la protection

sociale pour tous » se greffent à d'autres objectifs internationaux déjà reconnus tels que « l'éducation pour tous » et « les soins de santé primaire pour tous ». La réalisation de ces objectifs sociaux nobles est possible pour peu qu'existe un consensus national sur les priorités en matière de dépenses et si la volonté politique des pouvoirs publics est appuyée par la société en général.

Le CIAS prend note et se félicite de la déclaration conjointe publiée en juin 2015 par les chefs de deux institutions mondiales –le Président du Groupe de la Banque mondiale et le Directeur général de l'OIT –annonçant le lancement d'un programme d'action commun visant à accroître le nombre de pays qui adoptent la protection sociale universelle, et soutient pleinement cette initiative audacieuse. Nous espérons que ces engagements aideront les deux institutions à informer les prescriptions des politiques de pays, à appuyer les efforts nationaux de recherche des moyens les plus appropriés et les plus efficaces de protection sociale, tout en impulsant de façon tangible la coopération entre les organismes dans ce domaine. Comme indiqué dans la déclaration ci-dessus, le nouveau Programme de développement à l'horizon 2030 « offre [aux] deux institutions une opportunité, sans précédent, d'unir [leurs] forces pour faire de la protection sociale universelle une réalité accessible pour tous et partout dans le monde ».

Nous pensons qu'à leur tour, les États Membres siégeant dans la Commission du développement social pourraient souhaiter élaborer un projet de résolution de l'ECOSOC sur les socles nationaux de protection sociale comme étape nécessaire vers un système de protection social global et universel pour tous. Ils devraient également retenir qu'une fois les socles de protection sociales établis et opérationnels au niveau national, la réalisation du premier Objectif du développement durable (Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde) et du troisième Objectif (Permettre à

tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge) sera possible. Dans une telle résolution, les Gouvernements pourraient être instamment invités, entre autres, en fonction des circonstances nationales particulières, à établir des socles de protection sociale dans les plus brefs délais, ou à maintenir les socles de protection sociale existants offrant des garanties de base de sécurité sociale. Ces services ou biens élémentaires sont définis au niveau national et consistent en :

- a) les soins de santé essentiels, dont la santé maternelle, qui répondent aux critères de disponibilité, d'accessibilité, d'acceptabilité et de qualité ;
- b) la sécurité du revenu de base pour les enfants leur assurant l'accès à la nutrition, à l'éducation et aux soins ;
- c) la sécurité du revenu de base pour les personnes actives en accordant une attention particulière à la maladie, au chômage, à la maternité et à l'invalidité ; et
- d) la sécurité du revenu de base pour les personnes âgées, telle qu'adoptée par la recommandation 202 de l'OIT.

Une telle résolution cadre bien avec le Suivi au Sommet mondial pour le développement social et la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et elle est essentielle pour l'intégration de la problématique de protection sociale dans le programme de la Commission pour le développement social, en facilitant la mise en oeuvre et le suivi à l'échelon national.

Déclaration de la société civile 2016

"... Nous oeuvrons sans relâche pour un monde juste, équitable et inclusif ..."

Rio + 20 Document final, L'avenir que nous voulons



L'éradication de la pauvreté a été reconnue comme «le plus grand défi auquel est confronté le monde d'aujourd'hui ». ¹ Avec ses réseaux dans le monde entier, le Comité des ONG pour le développement social est bien conscient de l'ampleur de ce défi. Notre tâche est de donner une voix à ceux qui éprouvent des difficultés. Un rapport a calculé que les 62 personnes les plus riches au monde contrôlent autant de richesses que la moitié de l'humanité. ² En moyenne, chacune de ces personnes a autant de richesses que 56 millions de personnes prises parmi les 3,5 milliards de personnes des catégories les plus pauvres. Seulement 23 *pays* ont une telle population. De plus, les pays à faible revenu ont des taux de mortalité 17 fois plus élevés que ceux des pays à revenu élevé. ³

L'exclusion subie quotidiennement met en évidence une réalité que personne ne peut se permettre d'oublier: si la pauvreté doit être atténuée de façon durable, les inégalités dans toutes leurs dimensions - de l'éducation à l'opportunité, et de la discrimination à la dignité - doivent être abordées. Autrefois sujet tabou, les inégalités et leurs inconvénients, y compris leurs liens avec la

consommation et l'accumulation de richesses, sont actuellement mis en évidence dans le discours public. Le hasard de la naissance ne peut pas rester le meilleur indicateur de la qualité de la vie dans une société mondiale caractérisée par la justice, l'égalité et un tissu social solide.

Alors que le rendement productif mondial cumulé a considérablement augmenté au cours du siècle passé⁴, les avantages de cette productivité ne sont pas parvenus à de larges segments de l'humanité de manière systématique ou équitable. Non seulement l'écart entre les riches et les personnes vivant dans la pauvreté s'est creusé sur de nombreux fronts, mais les effets sur ceux qui vivent dans la pauvreté sont, dans de nombreux cas, devenus encore plus flagrants en termes absolus.

Ainsi, il devient clair que, dans de nombreuses parties du discours contemporain sur le développement, un écart important demeure entre la théorie et la réalité. « Une marée montante ne soulève pas nécessairement tous les bateaux », comme cela avait été imaginé avec complaisance et souvent justifié. Souvent, elle laisse derrière elle beaucoup de personnes qui se noient. Nous devons, par conséquent, traiter les causes profondes des inégalités que nous voyons.

Le défi de notre temps

« Le défi de notre temps », déclara le Secrétaire général avec un accent et une clarté particulière, « est de combler le fossé entre notre détermination à assurer une vie de dignité pour tous, d'une part, et la réalité de la persistance de la pauvreté et de l'approfondissement des inégalités d'autre part. »⁵

La communauté internationale a relevé ce défi avec l'Agenda 2030. L'Objectif 10 des ODD est axé sur la réduction des inégalités dans et entre les pays, exprimant ainsi un puissant sens de l'universalisme et de

l'interdépendance mondiale. Ses objectifs doivent devenir l'objet d'un effort et d'une action soutenus. Les indicateurs pertinents et significatifs doivent également être développés pour guider les efforts pour construire des sociétés justes et équitables. Dans la poursuite de ces objectifs ambitieux, les outils qui sont déjà à portée de main pour remédier aux inégalités doivent être adoptés et utilisés sans délai:

1. Ne laissez personne de côté. Comme l'Agenda 2030 le souligne, un véritable développement durable ne peut se permettre de laisser quiconque de côté, et cela inclut les populations ciblées lors de cette Commission: les personnes âgées, les personnes handicapées, les jeunes, les peuples autochtones, les femmes, etc.

2. La planification à long terme et l'établissement d'objectifs permet de mettre en priorité les objectifs liés aux individus et à la planète, et de mettre dans une juste perspective les impératifs plus transitoires de profit financier.

3. L'éducation fournit un moyen indispensable pour ne pas simplement corriger les inconvénients de l'inégalité, mais pour construire de manière proactive une culture mondiale de la solidarité, de l'universalité et de l'égalité - sans porter atteinte à notre diversité très importante. L'éducation est un outil fondamental pour la mobilité sociale et pour la promotion des valeurs universelles et celle de la citoyenneté mondiale.

4. L'égalité des sexes dans le processus décisionnel et les postes à responsabilités a été démontrée pour améliorer les résultats dans le renforcement de la paix, la santé, l'éducation et dans un éventail d'autres domaines.

5. Les socles de protection sociale réduisent les inégalités sur plusieurs fronts et soutiennent le développement à grande

échelle à travers l'accroissement des capacités et du capital social.

6. L'économie participative, au-delà de l'aspect financier, fournit un moyen d'élargir considérablement le groupe de ceux qui donnent leur avis sur les décisions qui affectent leur développement.

7. Les taxes sur les transactions financières détiennent la promesse à la fois de réduire la volatilité des marchés financiers mondiaux et de générer un flux de revenus stable pour soutenir les efforts de développement.

8. L'Objectif 16 vise à promouvoir la paix et la primauté du droit, des éléments clés pour réduire les inégalités tout comme les moyens illégaux, tels que les flux financiers illicites et l'évasion fiscale, qui sont des sangsues pour le processus de développement.

Un objectif pour l'action

L'inégalité est un phénomène très multidimensionnel. Ses effets sont observés non seulement dans le domaine économique et financier, mais aussi dans de nombreux aspects de la vie quotidienne. L'inégalité peut être comprise non seulement comme un problème en soi, mais aussi comme un contexte encadrant la quasi-totalité des défis les plus urgents de l'humanité. Par exemple:

- L'ODD 2 s'attaque aux inégalités en matière de sécurité alimentaire, à la disponibilité et à l'accès à l'alimentation.
- L'ODD 3 vise à lutter contre les inégalités en matière de mortalité, de morbidité, d'accès aux soins médicaux et aux établissements de santé, etc.
- Même l'impact du changement climatique, abordé dans l'ODD 13, varie à la fois par l'emplacement et par la vulnérabilité aux chocs et risques, introduisant encore une dimension supplémentaire d'inégalités.
- L'ODD 16 parle d'inégalités en matière d'expression et de représentation politique,

d'accès à la justice et la primauté du droit ainsi que de la bonne gouvernance et d'une administration transparente.

L'inégalité résume donc une série de défis, mais son inverse, *l'égalité*, a du potentiel pour toute une série de solutions. En ce sens, la mise en place de l'égalité peut être considérée comme un objectif pour encadrer l'action sur une variété de fronts, apportant cohérence et intégration aux efforts qui pourraient autrement sembler isolés ou sans rapport. L'augmentation de l'accès équitable et la participation aux biens et services de la communauté mondiale doivent devenir un élément central des efforts de développement de toutes sortes.

Un souci actuel, un engagement de longue date

Le souci de l'égalité est loin d'être un phénomène récent. La Déclaration de Copenhague sur le développement social de 1995 a noté que « nous assistons dans les pays à travers le monde à l'expansion de la prospérité pour les uns, malheureusement accompagnée d'une expansion de la pauvreté indicible pour les autres. Cette contradiction flagrante est inacceptable et doit être corrigée par des actions urgentes ».

Les engagements concrets contenus dans ce document, pour lesquels la société civile continuera d'appeler les gouvernements à les honorer, portent sur un éventail d'inégalités que l'on trouve dans des domaines tels que la pauvreté, la parité hommes/femmes, la santé et l'éducation. La Commission du développement social a travaillé à promouvoir l'égalité depuis des décennies et se pose donc comme un mécanisme indispensable pour relever ce défi urgent.

Nous appelons la Commission à devenir une communauté d'apprentissage vibrante et dynamique, axée sur la production, l'application et la diffusion des meilleures pratiques concernant la lutte contre les

inégalités de toutes sortes. De cette façon, elle pourra devenir une plate-forme indispensable soutenant les progrès de transformation et de construction d'un monde plus juste et égalitaire.

La primauté des relations

Afin de jeter les bases d'un avenir plus équitable, il faudra de nouveaux modèles de développement, de prospérité et d'économie. Pour être efficaces, ces modèles doivent être modelés par une vive appréciation du rôle central des relations dans le maintien de la société humaine, que ce soit entre l'humanité et la nature, entre les individus et les communautés, au sein de la famille, ou entre les individus et les institutions sociales, y compris le secteur public et le secteur privé.

Les injustices évidentes dans le système mondial actuel demanderont plus que des méthodes habiles et des solutions technocratiques. Malgré le fait qu'elles aient été bien intentionnées, ces « solutions » n'ont jusqu'à présent pas réussi à modifier les inégalités de base dans la façon dont les bienfaits de l'activité humaine ont été répandus. Les gens de bonne volonté ne peuvent plus se contenter de fournir simplement les besoins de base. Les progrès contre le spectre déjà ancien de l'inégalité et de l'inéquité est possible à condition que tous les individus soient invités à apporter leur contribution à l'amélioration de la société, et à condition que les ressources soient réparties d'une manière qui permette à chacun d'agir en ce but.

Bibliographie :

- 1 Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030
- 2 Oxfam, *Une économie au service des 1%*, 2016
- 3 Banque mondiale, 2010
- 4 Il convient de noter que l'extrême pauvreté a largement baissé durant les 15 années des OMD.
- 5 Nations Unies, Rapport de Secrétaire général, *La route vers la dignité pour 2030: En finir avec la pauvreté, transformer les vies et protéger la planète*, 4 décembre 2014

Faire des droits de l'homme une réalité pour les personnes qui vivent dans l'extrême pauvreté



Préparé par l'ATD Quart Monde et la Franciscans International, le manuel intitulé **Faire des droits de l'homme une réalité pour les personnes qui vivent dans l'extrême pauvreté : Manuel pour la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme** a été publié fin janvier 2016. Avec la publication de ce guide précieux destiné à une large audience de parties prenantes, les auteurs se sont concentrés sur la clarification des implications concrètes des Principes de l'ONU mentionnés ci-dessus : l'accent est mis sur l'aide que ceux qui travaillent avec les personnes se trouvant dans l'extrême pauvreté peuvent apporter aux autorités locales et nationales, afin que ces dernières

remplissent leurs obligations en vertu du droit international des droits de l'homme. Sa publication arrive à un moment particulièrement opportun, étant donné l'engagement politique des dirigeants mondiaux en ce qui concerne l'inclusion socio-économique voulue par le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui promet explicitement de n'abandonner personne.

Les personnes vivant dans l'extrême pauvreté constituent un segment spécifique des marginalisés et des exclus de la société. Bien que la situation de ces derniers et ses conséquences négatives reçoivent souvent la compassion d'autrui, ces personnes sont en plus victimes de nombreux préjudices et stéréotypes : ceux qui se trouvent plus haut sur l'échelle sociale et qui vivent de manière plus aisée, attribuent souvent la détresse des moins fortunés à leurs propres erreurs, fainéantise ou irresponsabilité, faisant ainsi fi des conditions sociales qui perpétuent l'extrême pauvreté.

En réunissant le discours sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies – l'organe intergouvernemental principal traitant des questions relatives aux droits de l'homme – a adopté en 2012 des Principes directeurs sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme.¹ Ces Principes constituent une importante étape dans la lutte contre la pauvreté. Les Principes directeurs « se fondent sur l'idée que l'éradication de l'extrême pauvreté n'est pas seulement un devoir moral mais aussi une obligation juridique en vertu des normes internationales des droits de l'homme. Ainsi, les normes et principes des droits de l'homme devraient jouer un rôle majeur dans la lutte contre la pauvreté et l'orientation de toutes les politiques publiques qui touchent les personnes vivant dans la pauvreté ». Avant tout, les Principes directeurs ont une portée mondiale et s'appliquent à tous les pays et toutes les régions à tous les stades de développement économique, compte

dûment tenu des spécificités nationales. Lorsqu'ils expliquent l'importance des Principes directeurs, les auteurs insistent sur le fait que les Principes reconnaissent l'extrême pauvreté comme le résultat de multiples violations des droits de l'homme. Ils réaffirment également que les personnes vivant dans l'extrême pauvreté ont des droits et qu'elles devraient être perçues comme des acteurs dans la lutte contre la pauvreté et non comme des observateurs passifs. Dans ce contexte, les Principes directeurs reconnaissent que « l'autonomisation des personnes vivant dans la pauvreté devrait être à la fois un moyen de réaliser les droits des pauvres et une fin en soi ».

Les Principes énoncent également les obligations principales des Etats envers ceux vivant dans la pauvreté, ainsi que les étapes que les organisations internationales, les commerces et les organisations de la société civile peuvent entreprendre afin de respecter, protéger et remplir leurs droits.

Le manuel est conçu comme un outil pratique pour un large éventail de parties prenantes, des politiciens, des fonctionnaires, des professeurs, des aides-soignants, des travailleurs sociaux, des défenseurs des droits de l'homme et ainsi de suite, afin de garantir que les politiques publiques atteignent les membres les plus pauvres de la société et que ceux-ci ne soient pas mis à l'écart des décisions politiques.

Les auteurs soulignent également que ce manuel ne répertorie pas chaque action qu'il est possible d'entreprendre ou chacune que l'on devrait entreprendre. Au contraire, il s'agit d'un guide répertoriant les options envisageables selon la situation des individus concernés et les enjeux qui leur tiennent le plus à cœur.

Pour de plus amples détails :

http://franciscansinternational.org/fileadmin/docs/2015/ATD_FI_Handbook_French.pdf

¹ Principes directeurs sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme,
http://www.ohchr.org/Documents/Publications/OHCHR_ExtremePovertyandHumanRights_FR.pdf

Ressources et liens utiles : les trouvailles du mois

Financer la démocratie. *Le financement des partis politiques et des campagnes électorales et le risque de la théorie de la capture*, OCDE, Paris, 2016

Selon la dernière publication de l'OCDE, le financement des partis politiques nécessite une réglementation et une application plus strictes. Le rapport souhaite répondre à des questions majeures : quels sont les risques associés au financement des partis politiques et des campagnes électorales ? Pour quelles raisons les modèles de régulation actuels sont-ils insuffisants pour traiter ces risques ?

Pour de plus amples informations :
http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oecd/governance/financing-democracy_9789264249455-en#page1

Pourquoi parler du vieillissement lors du Sommet mondial sur l'humanitaire,
 HelpAge International, Londres, 2015

Le système humanitaire met un certain temps à reconnaître et à réagir aux conséquences du vieillissement mondial, affirme HelpAge dans sa déclaration lors du Sommet. Il est essentiel pour les donateurs humanitaires de répéter les bonnes pratiques actuelles, tout en endossant un rôle majeur en s'assurant que les partenaires assument leurs responsabilités quant au respect des engagements pris en termes d'âge.

Pour plus d'informations :
<http://www.helpage.org/silo/files/why-ageing-should-be-a-concern-for-the-world-humanitarian-summit.pdf>

Rédacteur de la newsletter :
 Sergei Zelenev, Directeur exécutif
 E-mail: szelenev@icsw.org,

Adresse :
 ICSW, 5700 Arlington Ave., Bronx, New York, 10471 (Bureau de New-York)
 Téléphone: +1 347-526- 4893,
icsw@icsw.org
 Site web : www.icsw.org;

Traduction française: Ohrem Stéphanie